

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 10 novembre 2020  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 10 novembre 2020**, à **19 h 30**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100-945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

**PRÉSENCES**

Stéphane LAPIERRE — Président

Mathieu BARBEAU — Parent (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté

Sébastien BOUCHER — Parent

Cassandra BUI — Communauté

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — personnel soutien

Émilie FOURNIER — Communauté

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — personnel cadre

Guy LANGLOIS — personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

Christian PLEAU — directeur général

Geneviève BUSSIÈRES — personnel cadre sans droit de vote

Mélanie CHAREST —directrice du Service du secrétariat général et des communications

**ABSENCE**

Aucune

**INVITÉS**

Julie AUBIN — directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 10 novembre 2020  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. CONSTATATION DU QUORUM**

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 10 novembre 2020.

**1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C.A. 008-20-21**

Il est proposé par Sébastien Pomerleau, appuyé par Vicky Lamontagne d'adopter l'ordre du jour qui suit :

Un amendement est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement afin de reporter les points 7.2 à 7.4 pour décision ultérieure et :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1. Constatation du quorum;
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
  - 3.1. Séance ordinaire tenue le 20 octobre 2020;
  - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020.
4. Correspondance et documents informatifs :
  - 4.1 Lettre du ministre adressée aux membres du Conseil d'administration.
5. Rapports
  - 5.1. Rapport du président du Conseil d'administration;
  - 5.2. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs.
6. Affaires reportées pour prise de décision
7. Affaires nouvelles pour prise de décision
  - 7.1. *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;*
  - 7.2. ~~Création du Comité de gouvernance et d'éthique et élection de son président;~~ **(affaire reportée)**
  - 7.3. ~~Création du Comité de vérification et élection de son président;~~ **(affaire reportée)**

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 10 novembre 2020  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 7.4. ~~Création du Comité des ressources humaines et élection de son président; (affaire reportée)~~
- 7.5. *Cadre relatif aux critères d'inscription* – Lancement de consultation;
- 7.6. *Cadre d'organisation des services éducatifs* – Lancement de consultation;
- 7.7. *Cadre relatif à la liste des écoles et leur aire de desserte* – Lancement de consultation;
- 7.8. *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et prévisions de clientèle* – Lancement de la consultation;
- 7.9. Agrandissements et nouvelles écoles.
- 8. Présentation sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
  - 8.1. Parcours de formation;
  - 8.2. Décret – rémunération des membres du CA;
  - 8.3. *Règlement de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration.*
- 9. Affaires et questions diverses
  - 9.1. Période de questions et tableau des suivis.
- 10. Dossiers à huis clos
- 11. Levée de la séance

## **2.0 INTERVENTION DU PUBLIC**

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucune demande d'intervention du public pour la séance ordinaire du 10 novembre 2020.

## **3.0 PROCÈS-VERBAL**

### **3.1. SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 OCTOBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I -13.3);

**C.A. 009-20-21**

Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Émilie Fournier et résolu unanimement :

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 20 octobre 2020;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 20 octobre 2020 tel qu'il a été rédigé.

#### **4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS**

La secrétaire générale mentionne le dépôt sur la plateforme de gouvernance du document suivant :

- 1) Une lettre de félicitations à tous les membres du Conseil d'administration pour leur nomination provenant du ministre Jean-François Roberge et datée du 30 octobre 2020.

#### **5.0 RAPPORTS**

##### **5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Stéphane Lapierre remercie tous les membres du Conseil d'administration d'être présents.

Il invite également tous les membres à commencer à suivre la formation obligatoire qui est maintenant disponible.

Il souhaite à tous une très bonne année.

##### **5.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**

Christian Pleau informe le Conseil d'administration qu'il déposera un bilan de mi-année à la prochaine séance ordinaire.

Il en profite également pour présenter chacune des directions de services du Centre de services scolaire des Découvreurs qui seront présentes à toutes les séances ordinaires du Conseil d'administration tel que convenu lors de la séance ordinaire du 20 octobre 2020.

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**6.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION**

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucune affaire reportée pour prise de décision pour la séance ordinaire du 10 novembre 2020.

**7.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION**

**7.1. RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**

Le 20 octobre 2020, le Conseil d'administration consentait à ce que le directeur général conserve temporairement les pouvoirs qu'il possédait en vertu de la loi lors de la période transitoire du 9 février au 15 octobre 2020, et ce, au regard des dossiers devant être présentés au Comité exécutif puisque ce dernier n'apparaît plus dans la loi.

Afin d'outiller le Conseil d'administration à prendre une décision quant à la délégation de pouvoirs qu'il souhaite se doter, la firme d'avocats ayant travaillé sur l'optimisation d'un modèle de délégation de pouvoirs uniforme pour le réseau scolaire est venue faire une présentation.

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** que l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3) prévoit que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre ;

**CONSIDÉRANT** que le rôle fondamental du Conseil d'administration est d'établir les grandes orientations, de déterminer les priorités de l'organisation et d'accomplir son rôle en adoptant des règlements et des politiques ;

**CONSIDÉRANT** que le rôle fondamental de la direction générale est d'assurer la gestion courante des activités du Centre de services scolaire notamment par l'entremise des directions générales adjointes, des directions de services et des directions d'établissements ;

**CONSIDÉRANT** que la gestion courante des activités et des ressources ne relève pas des pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration ;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** que la gestion courante n'est pas assujettie à la délégation de pouvoirs, mais elle doit s'exercer de manière transparente et correspondre aux principes et objectifs de la saine gestion.

**C.A. 010-20-21**

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **D'ADOPTER** le *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* tel que présenté par le directeur général et déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 10-20-21.

---

**PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS**

---

Il est proposé par Marie des Neiges Genest d'amender la proposition principale par ce qui suit et à la suite de l'appel au vote par le président, la proposition d'amendement est adoptée à la majorité :

- a) Augmenter le seuil de délégation de pouvoirs à 2 000 000 \$ quant aux contrats de construction prévus aux paragraphes 14.5 et 14.6 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* tel que présenté par le directeur général.

Il est proposé par Claudie St-Hilaire, appuyée par Stéphane Lapierre et résolu unanimement d'amender la proposition principale pour ce qui suit :

- b) Conserver au Conseil d'administration les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire prévues au paragraphe 10.14 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* tel que présenté par le directeur général ;
- c) Diminuer le seuil de délégation de pouvoirs à 100 000 \$ quant aux contrats de services concernant les personnes physiques prévu aux paragraphes 14.12 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil*

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

*d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*  
tel que présenté par le directeur général ;

d) Déléguer le pouvoir de désigner un responsable de l'application des règles contractuelles à la direction générale;

**2) D'ABROGER** les documents suivants faisant foi de l'ancienne délégation de pouvoirs du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs :

a) *Règlement numéro 1-2016 relatif à la délégation au Comité exécutif de certains pouvoirs et fonctions* daté du 2 mars 2016 et adopté par la résolution portant le numéro C.C. 043-15-16- 1 ;

b) *Règlement numéro 2-2016 relatif à la délégation des fonctions du Conseil des commissaires à titre de dirigeant de la Commission scolaire des Découvreurs pour l'application de la LGCE* daté du 31 mars 2015 et adopté par la résolution portant le numéro C.C. 069-14-15 ;

c) *Règlement numéro 1-2015 relatif à la délégation au directeur général de certains pouvoirs et fonctions* daté du 8 avril 2011 et adopté par la résolution portant le numéro C.C. 043-15-16-2 ;

d) *Règlement numéro 1-2014 relatif à la délégation au directeur général de fonctions et pouvoirs pendant la période électorale* daté du 27 septembre 2014 et adopté par la résolution portant le numéro C.C. 009-14-15 ;

e) *Règlement numéro 3-2011 relatif à la délégation aux gestionnaires de certains pouvoirs et fonctions* daté du 8 avril 2016 et adopté par la résolution portant le numéro C.C. 060-10-11.

**7.2. CRÉATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE ET ÉLECTION DE SON PRÉSIDENT**

**CONSIDÉRANT** l'avancement de la soirée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il ne s'agit pas d'un dossier prioritaire, mais qui demeure à traiter rapidement ;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** qu'une séance extraordinaire du Conseil d'administration est prévue pour le 17 novembre 2020 à 19 h 30.

**C.A. 011-20-21**

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement :

- 1) **REPORTER** cette affaire pour prise de décision lors de la séance extraordinaire du Conseil d'administration qui aura lieu le 17 novembre 2020 à 19 h 30.

**7.3. CRÉATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET ÉLECTION DE SON PRÉSIDENT**

**CONSIDÉRANT** l'avancement de la soirée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il ne s'agit pas d'un dossier prioritaire, mais qui demeure à traiter rapidement ;

**CONSIDÉRANT** qu'une séance extraordinaire du Conseil d'administration est prévue pour le 17 novembre 2020 à 19 h 30.

**C.A. 012-20-21**

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement :

- 1) **REPORTER** cette affaire pour prise de décision lors de la séance extraordinaire du Conseil d'administration qui aura lieu le 17 novembre 2020 à 19 h 30.

**7.4. CRÉATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET ÉLECTION DE SON PRÉSIDENT**

**CONSIDÉRANT** l'avancement de la soirée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il ne s'agit pas d'un dossier prioritaire, mais qui demeure à traiter rapidement ;

**CONSIDÉRANT** qu'une séance extraordinaire du Conseil d'administration est prévue pour le 17 novembre 2020 à 19 h 30.

**C.A. 013-20-21**

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement :

- 1) **REPORTER** cette affaire pour prise de décision lors de la séance extraordinaire du Conseil d'administration qui aura lieu le 17 novembre 2020 à 19 h 30.



**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**7.5. CADRE RELATIF AUX CRITÈRES D'INSCRIPTION – LANCEMENT DE CONSULTATION**

L'organisation des informations du *Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* a complètement été revue exposant une meilleure structure pour en faciliter la compréhension et son application au regard des cas potentiels pouvant survenir.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), les parents d'un élève mineur et l'élève majeur ont le droit de choisir l'école qui répond le mieux à leurs besoins, parmi les écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs ;

**CONSIDÉRANT** que ce choix peut s'exercer chaque année ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), l'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis par le Centre de services scolaire des Découvreurs, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents doit être consulté quant aux critères d'inscription ;

**CONSIDÉRANT** la décision du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs du 28 janvier 2020 portant le numéro de résolution C.C. 038-19-20 de prioriser le critère de la fratrie à celui de la distance en cas de transfert d'un élève ;

**CONSIDÉRANT** que pour l'année scolaire 2021-2022, le statu quo est proposé quant au *Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*.

**C.A. 014-20-21**

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

- 1) **MANDATER** le directeur général à consulter l'instance suivante :
  - a) Le Comité de parents ;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 2) **FIXER** la présentation du dossier pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs du 15 décembre 2020.

**7.6. CADRE D'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS – LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Centre de services scolaire des Découvreurs a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) et ses *Régimes pédagogiques* établis par le gouvernement.

Cette toute nouvelle mouture du *Cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs* précise, sous forme de tableaux, la répartition des services éducatifs pour chacun des établissements du Centre de services scolaire.

Également, certains éléments présentés lors des années antérieures ont été enlevés afin de respecter les exigences de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) quant aux programmes pédagogiques particuliers des écoles primaires et secondaires ainsi que les concentrations et les matières à option au secondaire.

**CONSIDÉRANT** les articles 193, 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3) ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire des Découvreurs détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école et centre ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents doit être consulté quant à la répartition des services éducatifs entre les écoles.

**C.A. 015-20-21**

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **MANDATER** le directeur général à consulter l'instance suivante :
  - a) Le Comité de parents.
- 2) **FIXER** la présentation du dossier pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs du 15 décembre 2020.

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 10 novembre 2020  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**7.7. LE CADRE RELATIF À LA LISTE DES ÉCOLES ET LEUR AIRE DE DESSERTE – LANCEMENT DE CONSULTATION**

*Le Cadre relatif à la liste des écoles et leur aire de desserte du Centre de services scolaire des Découvreurs est un document servant notamment d'outil pour l'application de notre Politique relative au transport scolaire, et ce, afin de délimiter la couverture géographique de chaque école.*

Ce *Cadre* est utilisé dans l'application de nos critères d'inscription en cas de transfert d'un élève vers une autre école que celle de son école de bassin.

**CONSIDÉRANT** les demandes d'ajout d'espace et de la construction d'une nouvelle école, le statu quo est proposé quant au *Cadre relatif à la liste des écoles et leur aire de desserte du Centre de services scolaire des Découvreurs* ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil d'administration de consulter le Comité de parents du Centre de services scolaire des Découvreurs.

**C.A. 016-20-21**

Il est proposé par Sébastien Boucher, appuyé par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **MANDATER** le directeur général à consulter l'instance suivante :
  - a) Le Comité de parents.
- 2) **FIXER** la présentation du dossier pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs du 15 décembre 2020.

**7.8. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024 ET PRÉVISIONS DE CLIENTÈLE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

**CONSIDÉRANT** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3) ;

**CONSIDÉRANT** que le centre de services scolaire doit établir chaque année, un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents ainsi que

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui du Centre de services scolaire des Découvreurs doivent être consultés quant au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

**C.A. 017-20-21**

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **MANDATER** le directeur général à consulter les instances suivantes :
  - a) Le Comité de parents ;
  - b) La Ville de Québec ;
  - c) La Ville de L'Ancienne-Lorette ;
  - d) La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.
- 2) **FIXER** la présentation du dossier pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs du 15 décembre 2020.

#### **7.9. AGRANDISSEMENTS ET NOUVELLES ÉCOLES**

Les demandes d'agrandissement visent à combler les besoins d'espace nécessaires à l'accueil des élèves du préscolaire quatre (4) ans sur l'ensemble de notre territoire.

Les demandes d'agrandissements visent également à combler le besoin d'espace causé par la croissance de la clientèle estimée à près de 700 élèves au cours des cinq (5) prochaines années en excluant les élèves du préscolaire quatre (4) ans.

Enfin, la demande d'une nouvelle école dans le secteur Legendre vise à combler le besoin d'espace causé par un important développement résidentiel annoncé par la Ville de Québec.

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3) ;

**CONSIDÉRANT** que tous les centres de services scolaires devront offrir du préscolaire quatre (4) ans aux parents qui le souhaitent en prévision de l'année scolaire 2023-2024 ;

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 10 novembre 2020  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** l'annonce de la Ville de Québec quant au développement résidentiel dans le secteur Legendre ;

**CONSIDÉRANT** que les exigences du Ministère de l'Éducation du Québec quant à l'obtention d'une lettre d'appui du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs afin de déposer officiellement lesdites demandes.

**C.A. 018-20-21**

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

- 1) **PRENDRE ACTE** des prévisions de clientèle ainsi que des besoins d'espace par secteur ;
- 2) **PRENDRE ACTE** des projets d'agrandissement et de la construction d'écoles primaires pour le Centre de services scolaire des Découvreurs et soumis au Ministère de l'Éducation du Québec dans les délais prescrits ;
- 3) **DONNER** son appui aux projets d'agrandissement et de la construction d'écoles primaires pour le Centre de services scolaire des Découvreurs ;
- 4) **AUTORISER** le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs à signer la lettre d'appui requise pour la finalisation du dossier auprès du Ministère de l'Éducation du Québec.

**8.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION – PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES**

**8.1. PARCOURS DE FORMATION**

La secrétaire générale informe les membres du Conseil d'administration que la formation offerte est maintenant disponible.

Elle invite également les membres qui rencontrent des difficultés à accéder à la formation ou à ceux n'ayant pas reçu les accès de lui en faire mention.

**8.2. DÉCRET – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CA**

La secrétaire générale mentionne aux membres du Conseil d'administration que le Centre de services scolaire des Découvreurs

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 10 novembre 2020**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

est toujours en attente de précisions de la GRICS quant au déploiement des allocations de présence.

**8.3. RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La secrétaire générale explique qu'elle déposera lors de la prochaine séance ordinaire un projet de *Règlement de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration*.

Elle mentionne que le Comité d'éthique et de gouvernance pourra alors commencer son travail quant à ce *Règlement*.

**9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

**10.0 DOSSIER À HUIS CLOS**

Aucun dossier.

**11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.A. 019-20-21**


Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Émilie Fournier et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du Conseil d'administration du 10 novembre 2020.

Il est 0 h 05, le 11 novembre 2020.

Le président,

La secrétaire générale,

  
Stéphane Lapierre

  
Mélanie Charest